



FLASH INFO - VILLIERS-LE-SEC

Edito

Durant cette période de fêtes de fin d'année, c'est l'occasion de prendre connaissance du dernier numéro de votre Flash Info pour 2019.

2020 sera marquée par les Élections Municipales qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020. Vous trouverez toutes les modalités pratiques en page 1. Avant cela, ce flash, rédigé dans un esprit de respect des dispositions légales de communication des collectivités en période pré-électorale, vous informe des dernières réunions et des manifestations de la commune.

Tous les travaux de voirie prévus n'ayant pas été réalisés par les entreprises faute de temps, ceux-ci reprendront dès le printemps : marquages au sol à l'intersection rue Chaude et RD 65, réfection et reprofilage de la rue Chaude, et réfection de l'Impasse du Moulin à Vent.

Le samedi 18 janvier 2020 à partir de 18h30, vous êtes tous cordialement invités aux échanges de vœux de la Municipalité. Ce moment convivial permettra de vous recevoir, de faire connaissance avec les nouveaux habitants qui seront chaleureusement accueillis et d'échanger avec vous tous.

Que 2020 continue à être bénéfique aux associations, aux commerces et aux services. Ils représentent pour le village et ses alentours, du travail, la santé... le bonheur. La Municipalité vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'aux êtres qui vous sont chers, de très belles fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année à venir.

A très bientôt, bien à vous,

Votre Maire,
Laurence MEUNIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2019

Zones d'activités - modification des conditions de transfert du foncier communal : La Commune de Nogent a formulé une demande à l'Agglomération de conserver un terrain sur sa zone industrielle. Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable.

Transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » à l'Agglomération de Chaumont au 1er janvier 2020 : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de :

- Donner son accord de principe pour clôturer le budget annexe M49-Assainissement au 31/12/2019,
- Approuver le principe de la conclusion d'une convention de gestion et d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Agglomération de Chaumont,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention financière,
- Mettre à disposition les biens et équipements concernés par ce transfert,
- Créer un budget annexe « prestations de service » afin de permettre une continuité du service rendu au plus proche des habitants,
- Ouvrir des crédits sur ce budget par anticipation afin de faire face aux dépenses dès le 1er janvier 2020.

Décision modificative : Le Conseil a décidé à l'unanimité d'abandonner la demande de reversement de la subvention d'équilibre versée au budget assainissement en 2015.

Redevances de la Salle dite du Lavoir Nord et de la Salle des Fêtes au 1er janvier 2020 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de garder les mêmes tarifs et les mêmes conditions de location.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

Vente du presbytère : Mme le Maire informe son Conseil que la vente du presbytère sera signée le vendredi 27 décembre. Aussi, il convient de rappeler le principe de la vente, ses conditions et de constater les servitudes liées à ce bien immobilier. Le Conseil a acquiescé à l'unanimité la vente au profit de M. Julien BUZZOLINI et Melle Aneta MROZ, les servitudes liées au bien et a autorisé Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Redevance Ordures Ménagères - Année 2020 : Suite au courrier reçu de l'Agglomération de Chaumont fixant le montant de la redevance des ordures ménagères à 68 160 €, le Conseil a décidé de ne pas l'augmenter pour 2020. Il sera demandé la somme de 96 € par personne et par an.

Information : Le radar pédagogique, installé au niveau du « 2 Grande Rue », direction Villiers-le-Sec sera opérationnel mi-janvier du fait de la non-livraison du câble le reliant au candélabre.

ELECTIONS MUNICIPALES : UNE NOUVELLE PROCÉDURE
LES MODALITÉS

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être réalisées tout au long de l'année, et ce **jusqu'au 7 février 2020**. Pour être acceptée, la demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. L'inscription des personnes atteignant l'âge de 18 ans est automatique, sous réserve de s'être fait recensées à l'âge de 16 ans.

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit(e), cliquer sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

En cas de radiation, suite à un déménagement dans une autre commune, les électeurs disposent d'un délai de quinze jours, à compter de la notification de leur radiation, pour formuler leurs observations éventuelles. Les électeurs, détenteurs de la Nationalité Française et domiciliés hors du territoire National, doivent choisir entre liste communale ou liste consulaire.

UNE COMMISSION PUBLIQUE

Depuis le mardi 1er janvier 2019, la Commission Municipale de révision des Listes Électorales est remplacée par la Commission de Contrôle. Les demandes d'inscription ou de radiation sont, désormais, instruites directement par Le Maire et contrôlées par la Commission de Contrôle. Elle se réunira, en Mairie, le **samedi 22 février prochain à 11h00**. Cette séance est ouverte au public.

Mairie

32, Grande Rue

☎ : 03 25 03 25 11

✉ : mairie.villierslesec52

@wanadoo.fr

Secrétariat

Du mardi au vendredi

de 16h00 à 18h30

Samedi

de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

Mercredi

de 16h00 à 18h00

Vendredi

de 18h00 à 19h30

Samedi

de 10h00 à 12h00

Les autres jours

sur rendez-vous

Agence Postale

☎ : 03 25 31 99 81

Mardi

de 16h00 à 18h30

Mercredi

de 16h00 à 17h45

Vendredi

de 16h00 à 18h30

Samedi

de 10h00 à 12h00

Dates à venir

Echange de vœux (Municipalité) :

Samedi 18 janvier

Repas des aînés (Municipalité) :

Samedi 15 février

Belote (Familles Rurales) :

Vendredi 21 février

Pêche à la truite (Loisirs et Détente) :

Dimanche 8 mars

Repas annuel (Association Traits et Tradition) :

Samedi 14 mars

Animations et goûter (APE des 3 Communes) :

Samedi 28 mars

Etat-civil

Carnet rose :

12/12/19 : Kessy de Kevin JANECKO et de Nadège RE-NEAUX

PACS

30/11/19 : Julie VEDRENNE et Jérôme FURLANETTO

14/12/19 : Soumaya OMAR et Florian GALLO

Site web de la Commune :

www.mairie-villierslesec52.fr

PLANTATION D'UN NOUVEAU CHÊNE

Le dimanche 24 novembre 2019, le Conseil Municipal et les habitants du village, venus nombreux, ont procédé à la plantation d'un nouveau chêne sous la protection de notre doyen végétal « Sully » planté en 1595. Nous lui souhaitons longue vie et qu'il puisse éterniser la fierté de Villiers-le-Sec.



NOËL À VILLIERS-LE-SEC ...



Lors de leurs activités périscolaires, les enfants ont décoré, avec leurs animatrices, les locaux de la cantine-garderie.

Toutes nos félicitations pour ces magnifiques décors de Noël.



Comme chaque année, il restait peu de places dans la salle des fêtes ce samedi 21 décembre.

Plus d'une soixantaine d'enfants accompagnés de leurs parents, avaient répondu présents à l'arbre de Noël offert par la Municipalité. Un spectacle animé par un clown a réjoui petits et grands. L'arrivée du Père Noël en calèche a permis aux enfants de profiter comme chaque année d'une petite ballade avant de goûter et de rencontrer, en toute intimité, dans son petit salon, le Père Noël et recevoir un sachet de friandises.

Un grand merci aux associations (Chaumont US Memory, APE des 3 Communes, Traits et Tradition, AM Sport) qui ont aidé durant l'après-midi à la réussite de cette manifestation.

